



- La Référence depuis 38 ans
- Frais médicaux illimités et sans franchise.
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE :

29€ / mois

NOMBREUSES OPTIONS ET RENFORTS

Véritable référence pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

Cette couverture la plus complète du marché offre au jeune étudiant et à ses parents une sérénité totale pour une meilleure réussite.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT,

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 40 ANS

GARANTIES



infos

• Aucun questionnaire
médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et / ou Canada
Avant 30 ans	29 € / mois	39 € / mois	49 € / mois
Avant 40 ans	36 € / mois	46 € / mois	56 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et / ou définitif.

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification de la garantie jusqu'à **3.000 €** au lieu de 2.000 €.

ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES : 10 € par mois

Pour les activités rémunérées et stages conventionnés de plus de 550 €/mois..

ASSISTANCE SPORTS+ : 10 € par mois

Extension des frais de recherche porté à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à **3.000 €**.

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES : à partir de 180€

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à **15.000 €**..

AVA TECH+ : à partir de 15 € par mois

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à **3.000 €**.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Illimités Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
 FRAIS MÉDICAUX	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 100 % des frais réels 	
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 100 % des frais réels. Max. 300 € 	
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
	SOINS D'OPTIQUE D'URGENCE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 250 €, franchise 50 € 	
	MATERNITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 75% des frais réels Maximum 8.000 €, 	
	 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
		ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL		Frais réels	
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE		Frais réels	
RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE		Frais réels	
PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT <i>ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>		Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ		<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>		Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 € 	
RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ		Billet aller-retour	
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 3.000 €	
CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 7.500 €	
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS		Maximum par Assuré : 5.000 €	
 INCIDENT VOYAGE		AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels	
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%	
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 100.000 € Franchise par sinistre 80 € 	

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**